



Atelier incendies 2024  
Quelles perspectives pour prévenir les risques en contexte de changement climatique?

# Sensibiliser au risque incendie : les maires sont en première ligne, les Communes forestières agissent

*Françoise ALRIQ*

*directrice adjointe de la Fédération nationale des Communes forestières*

*Campus AgroParisTech-Saclay, 21 mars 2024*





# La Fédération nationale des communes forestières

Créée en 1933,  
la Fédération nationale des Communes  
forestières (FNCOFOR) est une association  
d'élus qui représente les



**15 000 collectivités propriétaires  
de forêts et toutes celles impliquées**  
dans la valorisation de la forêt  
et de la filière forêt-bois.





# Organisation



UN RÉSEAU  
DE 90 SALARIÉS

9

Unions  
Régionales

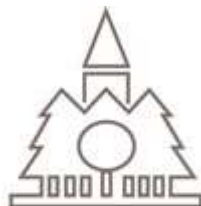
2

associations  
de massif



1

équipe  
nationale



Communes forestières  
Fédération nationale



DES ÉLUS ENGAGÉS

6 000

collectivités adhérentes

représentant

70%

de la surface  
de la forêt communale



56

Associations Départementales  
ou interdépartementales

avec



800

élus administrateurs  
dans les territoires



# Le maire: acteur central dans la protection des personnes et des biens



Sur la commune, quel est le rôle du maire ?

**Coordonne et réalise** l'ensemble des démarches de prévention et de lutte contre les risques tels que les feux de forêt.

Détient le **pouvoir de police** sur le territoire.



Est **responsable de la sécurité** des habitants sur le territoire communal : il met en œuvre la réglementation, informe et alerte.

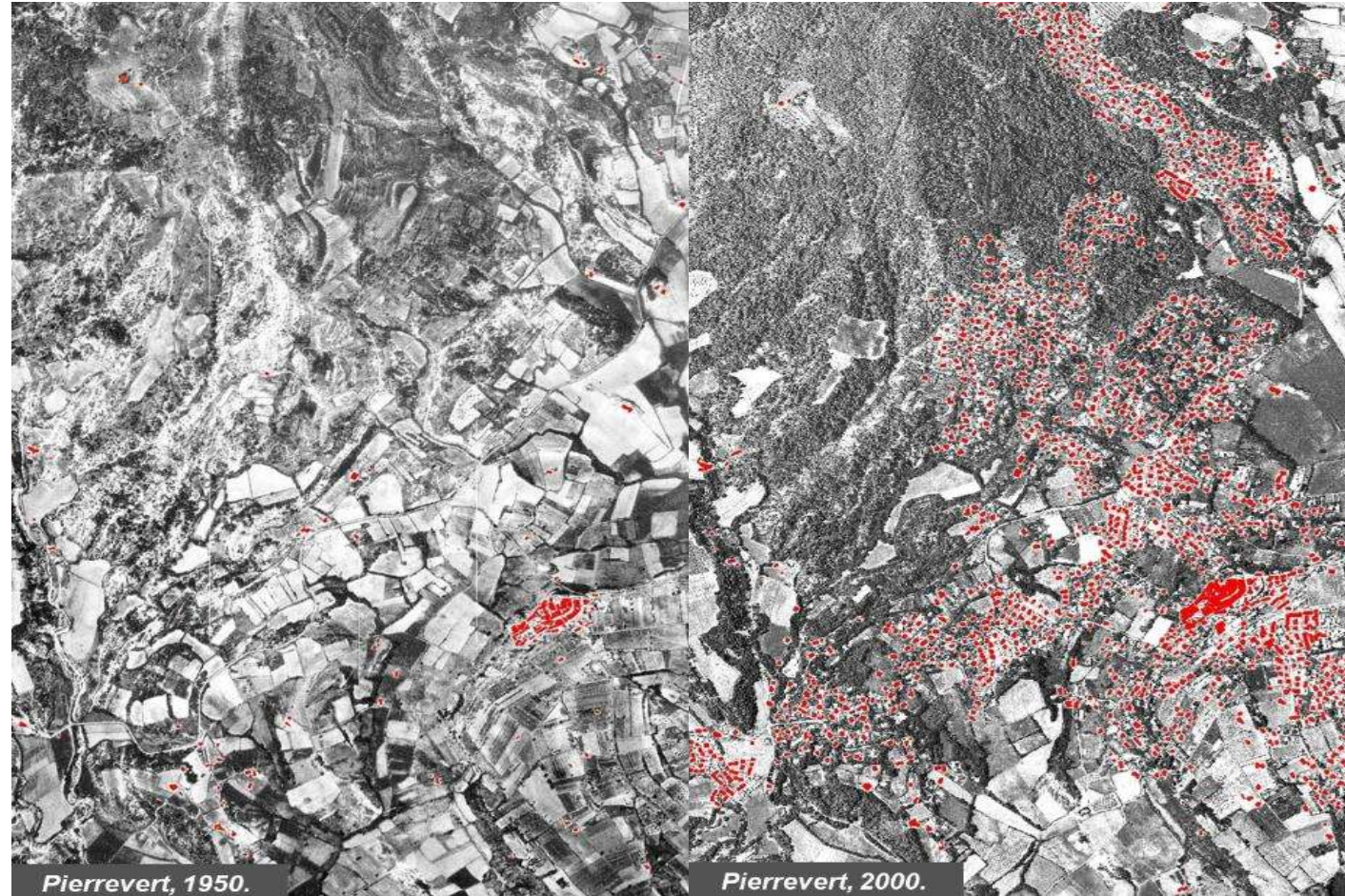
**Participe à la surveillance DFCI et coordonne** les acteurs sur sa commune (Comités communaux, bénévoles, lien avec le PCS,...).

**Aménage le territoire** : Il intègre le risque feu dans les documents de planification (Plan Local d'Urbanisme, aménagement forestier...) et réalise des aménagements DFCI.



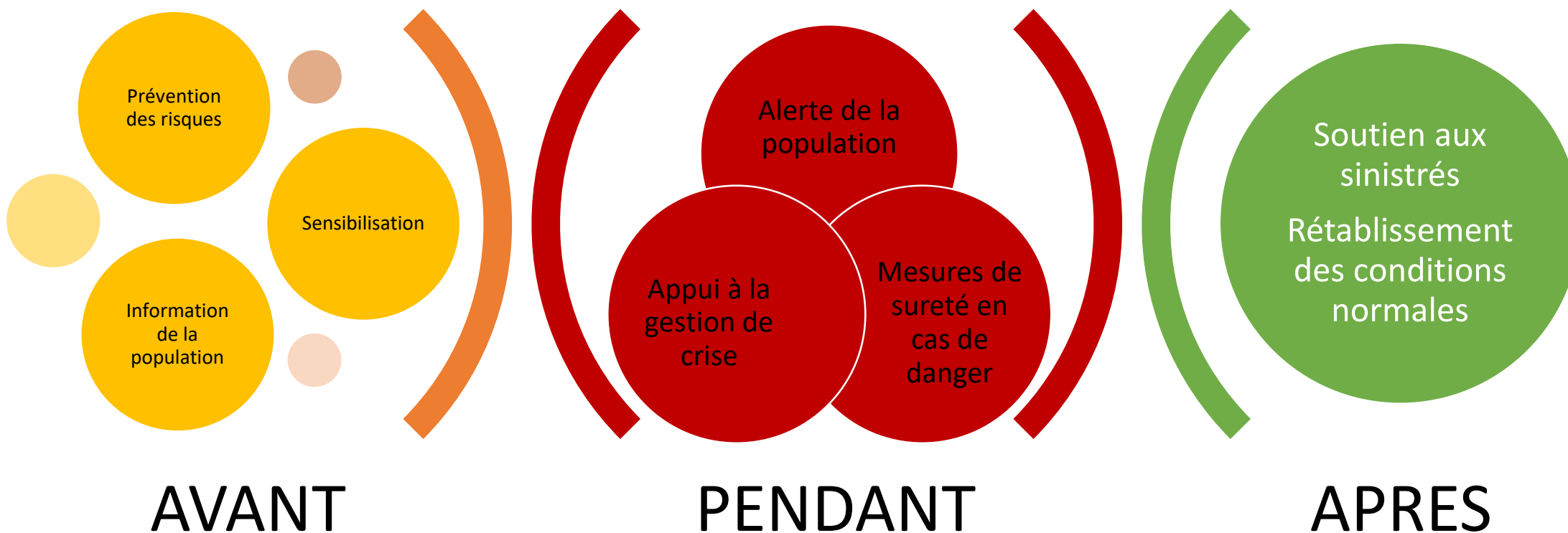
# Les maires face à l'évolutions des facteurs climatiques et non-climatiques

- Déprise agricole
- Mitage urbain et urbanisation
- Tourisme





# Les rôles du maire



Une approche intégrée de la prévention à la lutte et à la reconstitution





# Le réseau des Communes forestières en action



Depuis fin 2022: Déployer la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage

- Assurer une meilleure **application de la réglementation OLD** pour une meilleure **prévention du risque** dans les communes
- Intensifier la **sensibilisation** et l'**accompagnement** des maires



# Déployer la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage



- Dans les départements en **zone rouge**:

+ de 3000  
élus formés  
en 2022

- Des sessions de **sensibilisation des maires et des services municipaux** par département sur le « risque feu de forêt et les OLD »
- Interventions dans 1/3 des **conseils communautaires**
- Mise en ligne de **cellules d'accompagnement des élus**
- (4 départements test dans 4 régions);

+ de 90 EPCI  
sensibilisés  
en 2022

- Dans les départements en **zone orange**:

- Des **formations et webinaires** dans les départements comportant des massifs sous arrêtés, voire des réunions de terrain

+ de 350  
élus formés  
en 2022







# Déployer la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage



- Sur tout le territoire national

- 1 webinaire à destination de **tous les maires de France** avec AMF et 3 ministères concernés
- 1 webinaire à destination des **toutes les Communauté de communes de France** avec Intercommunalités de France

- Une coordination nationale



# Le réseau des Communes forestières accompagnent les élus



## INCENDIES DE FORÊT

Protégez-vous et protégez la forêt !

En forêt, je respecte les règles

L'accès en forêt est réglementé dans le Gard. En été, avant d'aller en forêt, je me renseigne sur les conditions et les consignes à respecter.

En fonction du niveau de risque journalier, la vigilance à avoir n'est pas toujours la même\*

NIVEAU DE RISQUE

**Emploi du feu interdit**  
Circulation motorisée réglementée

POUR CONNAÎTRE LE NIVEAU DE RISQUE ET LES

Protégez votre maison et votre famille. La prévention c'est l'affaire de tous !

### LES FEUX DE FORÊT

ça n'arrive pas qu'aux autres !

Mettez-vous dans le feu de l'action !

**JE DEBROUSAILLE**  
sur 50 mètres autour de ma construction et sur 10 mètres autour de mes véhicules. Je me renseigne sur les différents cas de figure en fonction de la zone concernée.

**JE SURVEILLE MES BRAISÉS**  
pas de feu de cheminée sur sol sec, combustible mais un bonsoin bien et arrosé à ma maison.

**JE SUIS JURIDIQUEMENT RESPONSABLE**  
si je suis en infraction avec la réglementation de ma commune.

### FAITES LE TEST ?

La prévention, c'est l'affaire de tous ! Protégez votre maison et votre famille

#### Ma maison est-elle vulnérable en cas de feu de forêt ?

L'ensemble de forêt est le risque naturel le plus répandu en zone peuplée. Les incendies de forêt sont la cause de nombreux décès et pertes matérielles. Les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite...

**ÊTRE VICTIMES de feux de forêt** (maison, voiture, etc.)

**ÊTRE LA CAUSE de décès** de personnes âgées, de personnes handicapées, de personnes âgées, de personnes handicapées, de personnes âgées, de personnes handicapées...

### Jouez-vous avec

ÉVALUEZ VOTRE NIVEAU DE VULNÉRABILITÉ

**LA SITUATION DE VOTRE MAISON**

Prévention des feux de forêt : Sur la commune ? Sur votre terrain ?

### CONNAITRE LA RÉGLEMENTATION

Les dispositions qui s'appliquent aux forêts des communes de la Gard Rhodanien Agglomération sont les suivantes :

Les communes relevant du Code Général des Collectivités Territoriales L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-13.

## Quel est le risque sur la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ?

En matière de feu de végétation, il existe 2 produits d'incendie :

Les feux de forêt : feu allumé dans les espaces forestiers de au moins de 200 m des espaces forestiers.

Les ATFERPI (Autres Feux de l'Espace Rural et Péri Urbain) : tous les autres feux de végétation n'étant pas allumés en forêt.

Le nombre total de feux (ATFERPI et Feux de Forêt) sur une période de 20 ans, est globalement constant, tout en restant à un niveau élevé (182 feux en moyenne par an).

Cependant, le nombre de feux de forêt, lui, est globalement en hausse, avec quelques années exceptionnelles.

La surface de forêt brûlée est assez faible avec à l'inverse (240 ha/an dans le département) avec quelques feux de forte importance, dont 74 ha en 2017.

Une année noire en 2017 avec 74 ha de forêts brûlées

1 départ de feu tous les 2 jours depuis 20 ans

**10 %** de la surface forestière du territoire a brûlé en 50 ans

151 ha de forêt ont brûlé les 20 dernières années (2 558 ha en 50 ans).

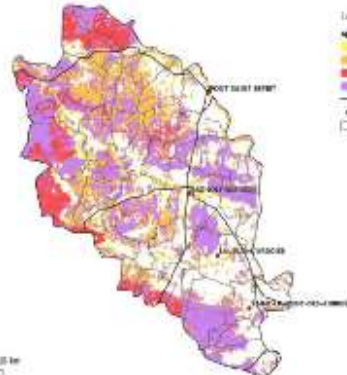
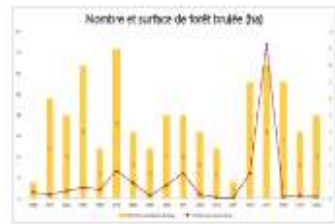
Vous, habitants, êtes donc les autres feux de l'espace rural et périurbain sont concernés. Ceux-ci peuvent être évités en adoptant des feux et en prenant une enveloppe très importante.

Il est important de contribuer sur l'intervention de feux de feu. Le risque à Gard Rhodanien est donc élevé. Les feux de forêt sont donc très dangereux. Ils doivent être évités par l'adoption de feux de forêt (Département) (DSD).

**88** feux de forêts les 20 dernières années (929 feux en 50 ans)

**3 732** ATFERPI les 20 dernières années (7 891 feux en 50 ans)

Four rapport, un feu est allumé à proximité des masses forestières, sur l'ensemble du Gard Rhodanien, tout temps de feu est strictement interdit chaque année, entre le 15 juin et le 15 septembre.



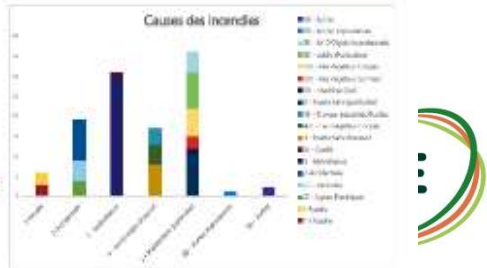
Un risque présent toute l'année

Les feux de forêt se déclarent majoritairement en période estivale. Les feux péri-urbains sont également les plus fréquents en forêt et avec les périodes d'été.

La moitié des feux sont involontaires

1/3 sont de la malveillance

1/4 sont accidentels (foudre...)



Communauté des communes du Gard Rhodanien Agglomération, www.gardrhodanien.com



# Action essentielle : la Sensibilisation





## Constats et 1<sup>ères</sup> analyses...



### • Des élus en attente d'information et d'appui transversal

- Au nord, des élus désemparés, repartir des basiques, poser un cadre de référence, mesurer l'éloignement de la compréhension du risque feu. Très fortes réactions dans ces territoires (AG)
- Au sud, des élus plus aguerris mais énorme besoin d'accompagnement juridique, organisationnel et financier pour mise en œuvre notamment OLD
- L'aménagement du territoire en question: documents d'urbanisme, PCS, évacuation des déchets, tissu d'entreprises, ...
- Apprendre à acculturer les administrés au risque feu de forêt





# Constats et 1<sup>ères</sup> analyses...



## • L'importance d'un réseau national organisé en local

- Branché sur tout le territoire, transfert d'expérience et d'expertise, transversalité des programmes (cf forêts pédagogiques, ...)
- INDISPENSABLE articulation entre les institutionnels et partenaires nationaux (ministères, IGN, ONF, CNPF, Chambres d'agriculture, ...) et locaux (DDT, ONF, CNPF, SDIS, ...)
- Les enseignements de la coopération





Atelier incendies 2024  
Quelles perspectives pour prévenir les risques en contexte de changement climatique?

# Sensibiliser au risque incendie : les maires sont en première ligne, les Communes forestières agissent

*Merci de votre attention*

